

COURSE A PAOLINA

REGLEMENT 2021

Article 01 : A Paolina est organisée par l'Associu Spurtivu A Paolina ». Le parcours est de 70 km style libre sur route macadamisée en individuel, par équipe de deux (2), par équipe de quatre (4), par équipe de huit (8) ou bien en « Run and Bike ». La course se déroulera le **Samedi 02 Octobre 2021**.

Article 02 : L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés de toute nationalité. Les catégories d'âge donnent lieu à un classement séparé : Individuel, par équipes de 2, de 4, de 8 et « Run and Bike ».

Article 03 : Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. L'épreuve se court sur route ouverte à la circulation.

Article 04 : L'organisation est couverte par une assurance en conformité avec la charte des courses sur route, les concurrents et accompagnateurs sont astreints au code de la route.

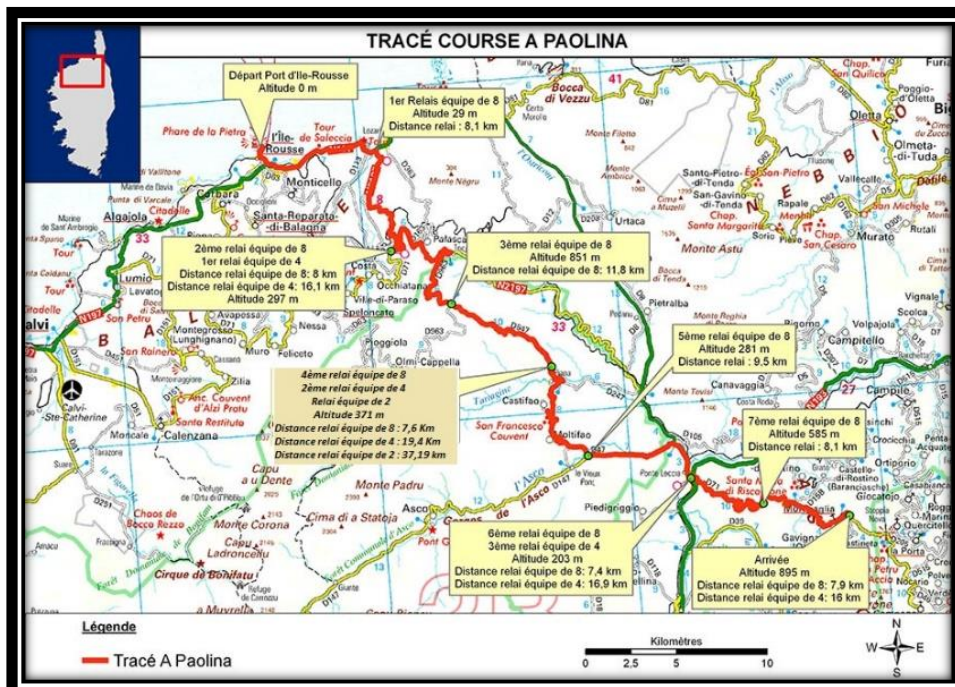
Article 05 : Ravitaillements sur le trajet (ravitaillement personnel autorisé), les concurrents peuvent être suivis par vélo, vélomoteur ou voiture. Chaque participant, qu'il soit en individuel ou par équipes **doivent avoir un véhicule de suivi**.

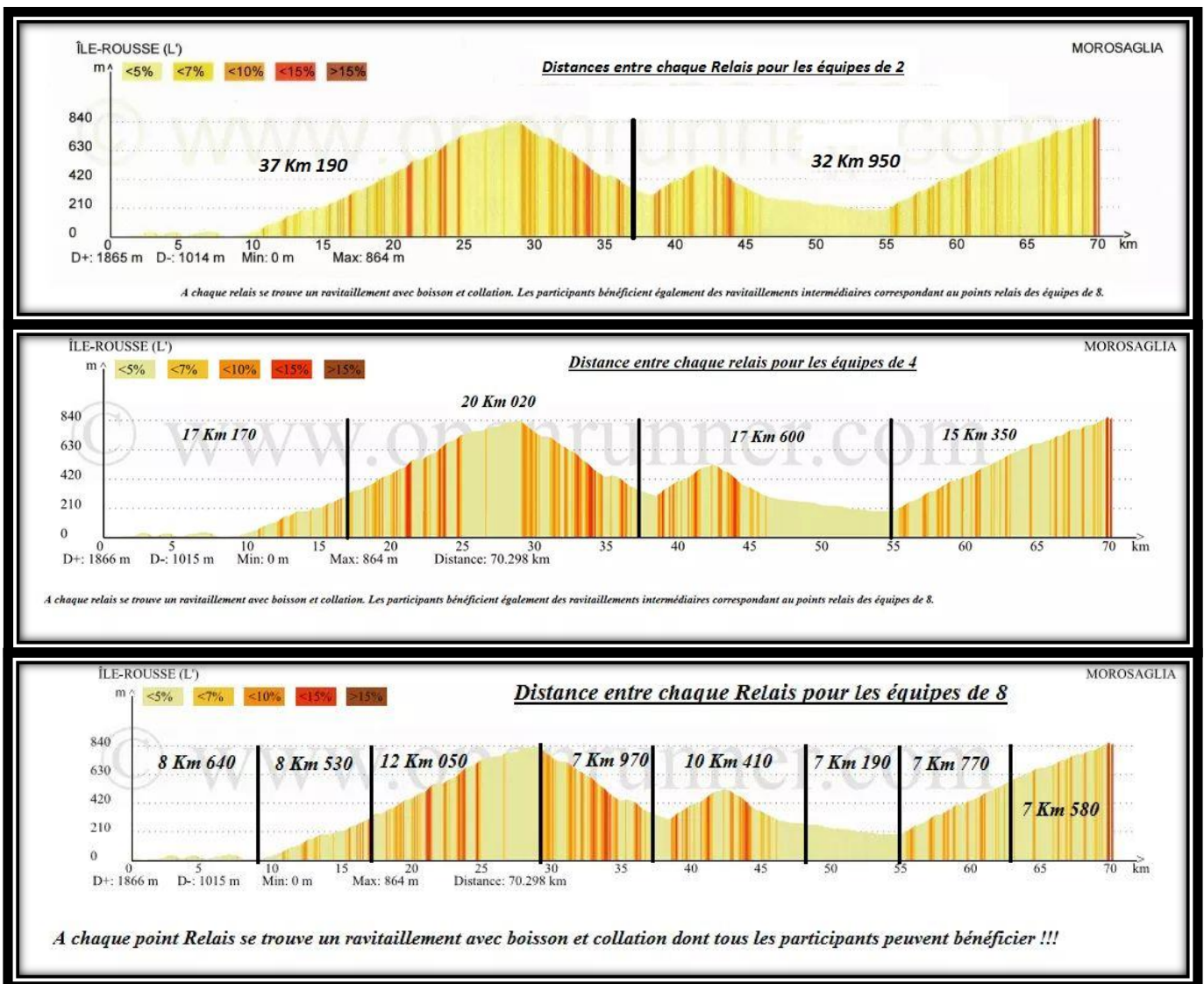
Article 06 : Les concurrents doivent être en possession d'un certificat de non contradiction de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou d'une licence fédérale. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé.

Article 07 : Services généraux : la sécurité routière est assurée par l'organisation. Le service médical est couvert par la sécurité civile (ambulance et médecins), qui peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 08 : Le chronométrage de la course est assuré par la société Krono NUBEUS SAS. Des puces électroniques sont remises aux participants avant la course et devront être rendues à l'arrivée sous peine de devoir la rembourser en cas de perte ou de non-retour.

Article 09 : Course par équipe : les équipes de deux (2), « Run and Bike », quatre (4) ou huit (8) relayeurs. Chaque relayeur doit parcourir un relais complet et passer le témoin, dans les zones de relais. Possibilité de constituer des équipes mixtes. Pour entrer dans le classement par équipes femmes, les équipes doivent être constituées de deux (2), quatre (4) ou huit (8) femmes.





7 points relais sont présents sur le parcours de la course. A chaque point relais se trouve un ravitaillement avec boisson et collation dont tous les participants peuvent bénéficier.

Article 10 : Chaque concurrent recevra un lot de la course. Des trophées seront remis aux trois premiers de chaque classement.

Article 11 : Les inscriptions se font sur internet, sur le site Krono.corsica

Les frais de participation à la course sont de 45 euros pour les individuels ; 85 Euros pour les équipes de deux (2), 125 Euros pour les équipes de quatre (4), 225 euros pour les équipes de huit (8) et 85 euros pour le « Run and Bike » .

Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au vendredi avant la course. Pas d'inscriptions le jour de la course. Le retrait des dossards se fait à L'île-Rousse le vendredi après-midi avant la course.

Une participation de 5 euros sera demandée à tous les accompagnateurs afin de bénéficier du repas organisé en fin de course par l'association « Associu Spurtivu A Paolina ».

Article 12 : Délais de mise hors course : mise hors course obligatoire d'un coureur individuel ou d'une équipe qui n'atteint pas le point de ravitaillement numéro 6 (pont de Ponte-Leccia) avant 7 heures de course. Passé ce délai, le coureur est déclaré hors course. Le véhicule balais fermant la course dépasse le coureur après l'en avoir averti. Ce dernier doit retirer son dossard. S'il emprunte le véhicule balais pour rejoindre l'arrivée, il reste couvert par l'organisation. S'il décide de rentrer par ses propres moyens, l'organisation décline toute responsabilité.

Article 13 : Le pass sanitaire sera demandé aux athlètes ainsi qu'aux accompagnants. IL devra être présenté à chaque demande par UN des bénévoles de l'organisation. Toute personne s'inscrivant à la course et ayant un schéma vaccinal complet devra le présenter au moment du retrait des dossards ou le faire parvenir à l'organisation dès son inscription à la course.

Ce pass sera demandé aux athlètes présents au moment du retrait des dossards, le matin à tous les participants et accompagnants présents au départ, aux athlètes prenant le départ à chaque point relais ainsi qu'à tous les accompagnants présents tout au long du parcours. Un dernier contrôle sera effectué sur le lieu du repas. Il est impératif que chaque personne contrôlée le présente à chaque demande. En cas de pass non valide ou de refus de présentation, la personne contrôlée devra quitter l'événement immédiatement.

Pour rappel, le **pass sanitaire** c'est :

- un schéma vaccinal complet (deux doses + 1 semaine)
- ou un test PCR ou antigénique de moins de 72h
- ou un certificat de rétablissement

Le port du masque n'est pas obligatoire mais reste une mesure barrière efficace qui est conseillée lorsque les distanciations sociales ne peuvent être respectées.

Date limite d'inscription : **Le 01 Octobre 2021**

« Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement de la course A Paolina.»

Fait à, Le.....

Signature
Précédé de la mention « Lu et approuvé »



ASSOCIU SPURTIVU A PAOLINA
Hameau de l'Alpa
20218 Morosaglia
Tel : 06.24.06.26.70
Page Facebook : Associu Spurtivu A Paolina
Mail: cristiani.pf@gmail.com